

VERSION AMENDÉE

GRAND CONSEIL NEUCHÂTELOIS – POSTULAT

<i>À compléter par le secrétariat général du Grand Conseil lors de la réception du document déposé</i>			
Département(s)	DFFD	Date	23 août 2023
Numéro	23.222	Heure	

Auteur-e(-s) : Commission Université	Lié à (facultatif) :
Titre : Bilan de la loi sur l'Université de Neuchâtel (LUNE)	
Contenu : <p>La commission Université prie le Conseil d'État de procéder à un bilan de la loi sur l'Université de Neuchâtel (LUNE) prenant notamment en considération les éléments suivants :</p> <ul style="list-style-type: none">– la gouvernance, y compris la relation avec l'État ;– la représentativité des corps ;– la compétence des organes existants ;– les organes de contrôle ;– la transparence sur le financement des fonds de tiers ;– le montant et la compétence de la fixation des taxes d'immatriculation et des émoluments universitaires pour les enseignements réguliers ;– l'accès aux études ;– le respect des conditions de travail des corps intermédiaires ;– l'égalité des genres ;– la durabilité. <p>Dans le respect de la liberté académique, la commission estime que la LUNE doit permettre une action efficace dans le domaine de la durabilité et une incitation de la recherche dans ce domaine. Si tel n'était pas le cas, elle souhaite que le Conseil d'État propose des mesures qui permettent d'atteindre cet objectif.</p>	
Développement (obligatoire) :	
<p>Dans son rapport 16.034 introduisant la LUNE, le Conseil d'État avait proposé un véritable changement de paradigme de fonctionnement de l'Université. Après plus de sept ans de mise en œuvre de ladite loi, la commission Université, mandatée pour le rapport 22.042, s'est interrogée sur l'efficacité et les résultats obtenus lors de ses travaux.</p> <p>La demande de la commission Université au Conseil d'État de réaliser un bilan des premières années de mise en œuvre de cette nouvelle loi témoigne de sa volonté d'assurer une évaluation objective et rigoureuse de celle-ci. En effet, il paraît nécessaire d'évaluer les effets de la LUNE notamment sur les points suivants :</p> <ul style="list-style-type: none">– la gouvernance, y compris la relation avec l'État ;– le rôle des contre-pouvoirs ;– la représentativité des corps ;– la compétence des organes existants ;– les organes de contrôle ;– la transparence sur le financement des fonds de tiers ;– le respect des conditions de travail des corps intermédiaires ;– l'égalité des genres ;– la durabilité. <p>À propos de la gouvernance, la commission Université précise qu'elle devrait être analysée dans le but d'améliorer la représentativité des différents corps dans les différents organes, particulièrement au sein de l'Assemblée de l'Université afin d'améliorer le fonctionnement horizontal et démocratique de l'institution.</p> <p>Dans le respect de la liberté académique, la commission demande si la LUNE permet une action efficace dans le domaine de la durabilité et une incitation de la recherche dans ce domaine.</p> <p>L'objectif est d'identifier les réussites, les lacunes et les pistes d'amélioration afin de poursuivre la transformation de l'Université en répondant aux attentes de tous les acteurs et toutes les actrices concerné-e-s.</p>	
Demande d'urgence : NON	

Auteur-e ou premier-ère signataire : *prénom, nom* (obligatoire) :

Grégoire Cario, vice-président de la commission Université

Autres signataires (*prénom, nom*) :

Autres signataires suite (*prénom, nom*) :

Autres signataires suite (*prénom, nom*) :

--

--

--

VERSION NON AMENDÉE

GRAND CONSEIL NEUCHÂTELOIS – POSTULAT

À compléter par le secrétariat général du Grand Conseil lors de la réception du document déposé

Département(s)	DFFD	Date	23 août 2023
Numéro	23.222	Heure	

Auteur-e(-s) : Commission Université	Lié à (facultatif) :
--------------------------------------	----------------------

Titre : Bilan de la loi sur l'Université de Neuchâtel (LUNE)

Contenu :

La commission Université prie le Conseil d'État de procéder à un bilan de la loi sur l'Université de Neuchâtel (LUNE) prenant notamment en considération les éléments suivants :

- la gouvernance, y compris la relation avec l'État ;
- la représentativité des corps ;
- la compétence des organes existants ;
- les organes de contrôle ;
- la transparence sur le financement des fonds de tiers ;
- le respect des conditions de travail des corps intermédiaires ;
- l'égalité des genres ;
- la durabilité.

Développement (obligatoire) :

Dans son rapport 16.034 introduisant la LUNE, le Conseil d'État avait proposé un véritable changement de paradigme de fonctionnement de l'Université. Après plus de sept ans de mise en œuvre de ladite loi, la commission Université, mandatée pour le rapport 22.042, s'est interrogée sur l'efficacité et les résultats obtenus lors de ses travaux.

La demande de la commission Université au Conseil d'État de réaliser un bilan des premières années de mise en œuvre de cette nouvelle loi témoigne de sa volonté d'assurer une évaluation objective et rigoureuse de celle-ci. En effet, il paraît nécessaire d'évaluer les effets de la LUNE notamment sur les points suivants :

- la gouvernance, y compris la relation avec l'État ;
- le rôle des contre-pouvoirs ;
- la représentativité des corps ;
- la compétence des organes existants ;
- les organes de contrôle ;
- la transparence sur le financement des fonds de tiers ;
- le respect des conditions de travail des corps intermédiaires ;
- l'égalité des genres ;
- la durabilité.

À propos de la gouvernance, la commission Université précise qu'elle devrait être analysée dans le but d'améliorer la représentativité des différents corps dans les différents organes, particulièrement au sein de l'Assemblée de l'Université afin d'améliorer le fonctionnement horizontal et démocratique de l'institution.

Dans le respect de la liberté académique, la commission demande si la LUNE permet une action efficace dans le domaine de la durabilité et une incitation de la recherche dans ce domaine.

L'objectif est d'identifier les réussites, les lacunes et les pistes d'amélioration afin de poursuivre la transformation de l'Université en répondant aux attentes de tous les acteurs et toutes les actrices concerné-e-s.

Demande d'urgence : NON

Auteur-e ou premier-ère signataire : *prénom, nom* (obligatoire) :

Grégoire Cario, vice-président de la commission Université

Autres signataires (<i>prénom, nom</i>) :	Autres signataires suite (<i>prénom, nom</i>) :	Autres signataires suite (<i>prénom, nom</i>) :